

**FICHE TECHNIQUE DE L'AQUA 7® FLOTTANT PISCINETTES ECOGENE****TRAITEMENT MULTI-ACTIONS 1 à 2 mois\* d'entretien**  
**Désinfection chlorée + Antialgues + Anti-calcaire + Stabilisation****SPECIAL PISCINES HORS SOL**  
**PISCINES 2 à 10 m<sup>3</sup>**

**AQUA7® Piscinettes d'ECOGENE** est le traitement idéal pour les piscines hors sol ou autoportantes (2 à 10 m<sup>3</sup>) avec ou sans système de filtration.

**AQUA7® Piscinettes d'ECOGENE**, sans floculant, est aussi conseillé pour le traitement complet des piscines équipées de filtres à cartouche.

• Très pratique, **AQUA7® Piscinettes d'ECOGENE** contient tous les traitements en 1 seul produit pour 1 à 2 mois\* d'entretien.

- DESINFECTION CHLOREE
- ANTI-ALGUES
- ANTI-CALCAIRE
- STABILISATION

• **AQUA 7® Piscinettes d'ECOGENE** est économique. Son système de réglage permet de doser facilement les quantités à libérer selon les besoins.

• **AQUA 7® Piscinettes d'ECOGENE** est sûr. Son emballage évite tout contact direct avec les produits actifs.

(\* selon le volume de la piscine, les conditions climatiques et la fréquentation de la piscine)

**Composition**

Entres autres composés, contient de l'acide trichloroisocyanurique (symclosène) 860 g/kg (n°CAS 87-90-1) soit 77,4 % de chlore actif.

BIOCIDE TP2 : Désinfectant ou antialgues pour les piscines privées.

**Propriétés et caractéristiques**

- Aspect du produit : granulés blancs, odeur chlorée
- Solubilité : lente

**Mode d'emploi**

**Remarque : pour le démarrage des piscines, il est conseillé d'effectuer une chloration choc avec le MINICHLORE ou d'autres désinfectants rapides avant d'utiliser l' AQUA7® FLOTTANT PISCINETTES.**

- Enlever le film, le conserver afin de garder les préconisations d'emploi et les consignes de sécurité et manipuler l' AQUA7® Piscinettes au dessus du bassin.
- Enlever le « pied support » (disque) qui obture la grille de diffusion (du produit peu tomber dans le bassin sans poser de problème).



- Enlever l'obturateur de réglage et le repositionner de façon à libérer le trou de plus petit diamètre (**position 1**) (voir schémas ci-dessus).
- Immerger l' AQUA7® Piscinettes dans l'eau, grille vers le bas et le maintenir en position verticale (système de réglage face à soi) jusqu'à disparition des bulles d'air.

## FICHE TECHNIQUE DE L'AQUA 7<sup>®</sup> FLOTTANT PISCINETTES ECOGENE

Laisser flotter l' AQUA7<sup>®</sup> Piscinettes : il est maintenant opérationnel. Le taux de chlore mesuré 24 h après la mise en place doit être compris entre 0,4 mg/l et 1,4 mg/l.

- S'il est trop bas, repositionner l'obturateur de réglage de façon à libérer un trou de plus gros diamètre (**positions 2 ou 3**).
- S'il est trop haut repositionner l'obturateur en position fermée (**position 0**). Mesurer régulièrement le taux de chlore et ajuster l'obturateur en fonction des valeurs observées.
- Renouveler l'AQUA 7<sup>®</sup> Piscinettes lorsqu'il est vide.

*Ne pas stocker hors du bassin l'AQUA 7<sup>®</sup> Piscinettes une fois ouvert, même en fin de saison. Pendant la baignade il est possible de le sortir et de le stocker en position 0 dans un seau rempli d'eau, hors de la portée des enfants. Attention ! L'AQUA 7<sup>®</sup> Piscinettes n'est pas un jouet. Par sécurité ne jamais laisser les enfants sans surveillance dans le bassin à proximité des produits de traitement.*

### Conditionnement

Corps + système de diffusion en PS choc  
Poids net : 250 g



### Consignes de sécurité



ATTENTION



Nocif en cas d'ingestion - Provoque une sévère irritation des yeux - Peut irriter les voies respiratoires. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique - Tenir hors de portée des enfants - Éviter de respirer les poussières - Se laver les mains soigneusement après manipulation - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage - EN CAS D'INGESTION : appeler le CENTRE ANTIPOISON au 03 83 32 36 36 ou un médecin en cas de malaise - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer - Rincer la bouche - Recueillir le produit répandu. Stocker dans un endroit bien ventilé - Maintenir le récipient fermé de manière étanche - Garder sous clef - Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie - Le recyclage de l'emballage contenant du produit sera dans ce cas proscrit - Éviter le rejet dans l'environnement - Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau - Attention ! ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).